

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 4 novembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Georges VICENS, Jean Luc SEGUY, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Simone RITLEWSKI, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Louis LACUBE, Michel POUDADE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre INGLES (procuration à Jacky Coll)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Jean Pierre Peugeot, Mathieu Altadill

Date de convocation : 22 octobre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Validation 3^e Plan de gestion de Mont Louis – UNESCO / 2019 – 2024

Le Lundi 4 novembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de La Llagonne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que dans le cadre de son classement au patrimoine mondial pour la citadelle érigée par Vauban, la Commune de Mont Louis doit, tous les 5 ans, réécrire et renouveler son plan de gestion. Il s'agit donc ici de valider le 3^{ième} plan de gestion pour la période 2019 – 2024.

Le Président rappelle que la Communauté de communes travaille à la mise en valeur de la cité de Mont Louis par la restauration des remparts (travaux effectués selon les budgets et les subventions).

Le Président rappelle aussi que la Communauté de communes travaille en partenariat avec la Commune, le PNR, le CNEC, les habitants et commerçants, les services de l'Etat pour la réfection de l'intérieur de Mont Louis et ses abords (parking, ...) avec une éventuelle prise de compétence ZAT (Zone d'Activité Touristique). Cette prise de compétence dépendra des coûts et des budgets ainsi que des subventions possibles qui devront être à minima de 80%.

Le Président présente le plan de gestion de Mont Louis – UNESCO qui a été rédigé par le poste mutualisé au sein du Parc naturel (financement Communauté de communes Pyrénées catalanes, Commune de Mont Louis, Communauté de communes Conflent Canigou, Parc naturel).

Le Président met au vote ce 3^e plan de gestion.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le plan de gestion de Mont Louis - UNESCO

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 4 novembre 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 05-11-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 05-11-2019
NOTIFICATION FAST